

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL PORTUAIRE DE NIOLON**  
**DU 18 JANVIER 2021**

*Membres du Conseil Portuaire présents :*

<b>M. Georges ROSSO</b>	<b>Maire du Rove</b>
<b>M. Daniel WIRTH</b>	<b>CD13 - Directeur des Routes et des Ports (Représentant M. le Délégué aux Ports)</b>
<b>M. Polyno UNG</b>	<b>Directeur Adjoint des Routes et des Ports</b>
<b>M. Christophe PAUCHON</b>	<b>CD13 - Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage</b>
<b>M. Claude MARIAZ</b>	<b>Président du Club des Calanquais Niolonnais</b>
<b>M. Georges GROS</b>	<b>Plaisancier</b>
<b>M. Philippe BERUTTI</b>	<b>CCIMP</b>
<b>M. Patrick CASSE</b>	<b>Plaisancier</b>
<b>M. Christophe BENOIT</b>	<b>UCPA, Directeur</b>

*Conseil Départemental*

<b>Mme Evelyne GAUTHIER</b>	<b>Surveillante de port</b>
<b>M. Martial PACINI</b>	<b>Chargé de mission portuaire</b>

Le quorum étant atteint (2/3 des membres présents), M. WIRTH ouvre la séance du Conseil portuaire et prie l'assistance de bien vouloir excuser l'absence de M. LE DISSES, Délégué aux Ports, empêché.

Il présente ensuite les points de l'ordre du jour qui seront successivement examinés.

**OBSERVATIONS SUR LE RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL PORTUAIRE DU 21 NOVEMBRE 2019**

Le compte rendu ne fait pas l'objet d'observations particulières. Il est adopté à l'unanimité.

**EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2020**

M. PAUCHON présente l'état d'exécution du programme de travaux réalisé à hauteur de 184 838 € HT. Il souligne particulièrement les points suivants :

- le contrôle et la réfection des mouillages a été réalisé de façon très complète et au-delà de ce qui était prévu. Les représentants des plaisanciers félicitent le Département de la qualité de cette intervention.
- La vidéoprotection a été installée et la liaison informatique de transfert des images à la Police municipale sera améliorée et sécurisée en 2021. M. MARIAZ indique que la saison a été très calme et sereine, la présence permanente de gendarmes ayant eu un effet dissuasif efficace contre les actes d'incivilités.

- Sur le projet d'extension de la rampe de mise à l'eau, le Département reste en attente de la formalisation des besoins de l'association des plaisanciers. Il est ainsi proposé par M. CASSE que ceux-ci soient transmis avant l'été pour permettre au Département d'engager l'étude technique en vue d'une concrétisation du projet en 2022. Afin d'éviter une procédure lourde d'autorisation au titre de la police de l'eau à l'issue incertaine, M. PAUCHON recommande l'étude d'un dispositif amovible et de reprise de l'existant. Les interventions sur les affouillements qui ont été décelés ainsi que sur la totalité du bandeau de protection seront réalisées à l'occasion de l'installation de la rampe.

- l'étude hydrodynamique de courantologie est reportée en 2021 ; elle permettra de déterminer les dispositifs de protection du port contre les événements maritimes (coup de labbé) les mieux adaptés. La pose de brise lames, émergées ou immergées, est à cet égard suggérée par les représentants des plaisanciers. M. CASSE demande que le bureau d'études chargé du projet associe étroitement les représentants des plaisanciers qui peuvent lui apporter des informations utiles de réalité de terrain.

Sur sa demande de précision au sujet du projet de mutualisation des opérations de dragage avec la Métropole qui avait été évoqué au conseil portuaire précédent, M. PAUCHON lui indique que les deux collectivités se sont associées pour la conduite d'une étude globale des besoins de dragage dans la perspective du dépôt d'un dossier unique d'autorisation auprès de la DDTM, prévu au printemps prochain. La maîtrise d'ouvrage de l'étude est portée par la Métropole AMP.

M. GROS estime enfin perfectible la construction (en cours) du bâti autour de la nouvelle borne installée au droit de la digue car l'accès aux raccords est malaisé. Le Département procédera en urgence aux modifications nécessaires du bâti pour rendre l'utilisation de la borne plus fonctionnelle.

## **PROGRAMMATION 2021 DES TRAVAUX**

Elle est estimée à 78 000 € HT.

Ce programme comprend essentiellement l'intervention sur l'affouillement du quai illette et l'engagement de l'étude de courantologie.

S'agissant du contrôle annuel des mouillages, M. CASSE propose que l'association puisse saisir ponctuellement le Département des interventions qu'elle jugerait nécessaire afin de limiter les coûts d'intervention du prestataire des travaux. M. le Chef du service maîtrise d'ouvrage rappelle que le contrôle de ces dispositifs reste une responsabilité du Département mais qu'évidemment, l'association peut alerter Mme la surveillante de port de toute situation qu'elle jugerait dangereuse.

Enfin, il est demandé aux services du Département de veiller, lors du remplacement des madriers du quai glisse, à les solidariser intégralement avec le sol et à laisser un espace entre eux pour faciliter l'écoulement des eaux. De même, il est demandé de réparer la rambarde cassée de l'escalier situé sur le quai nord.

## **PROJET DE TARIFICATION 2021**

Pour tenir compte des contraintes d'utilisations liées à la crise sanitaire, le Département a décidé, sur proposition de M. le Délégué aux Ports, de maintenir la tarification 2021 au même niveau que celle de 2020.

Le projet de tarification 2021 est adopté par le conseil portuaire.

## **DEMARCHE DE CERTIFICATION « PORTS PROPRES » : APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE DIAGNOSTIC**

Le Département s'est engagé dans la démarche de certification « Ports Propres » pour ses sept ports, dont celui de Niolon. Celle-ci a pour objet de définir et programmer toutes les actions qui concourent à l'amélioration environnementale du port. Les investissements peuvent être soutenus financièrement par l'Etat, la Région Sud, l'ADEME et l'Agence de l'Eau. La démarche, confiée au Bureau d'Etudes INGEROP, nécessite en premier lieu l'engagement d'une étude diagnostic qui a pour objet d'identifier les sources de pollution puis de définir et programmer les actions nécessaires (économies sur l'utilisation des fluides et de l'électricité, mise aux normes des outillages, actions de sensibilisation etc.).

Le cahier des charges de cette étude, établi sur la base de celui préconisé par l'UPACA, prévoit également la constitution d'un comité de pilotage chargé de conduire son déroulement. Les représentants de tous les usagers du port seront naturellement associés à cette démarche dans laquelle ils pourront faire valoir leurs besoins spécifiques.

M. CASSE demande que la problématique des déchets flottants qui envahissent de façon récurrente le plan d'eau soit intégrée dans cette démarche

Le Conseil portuaire valide ensuite les dispositions du cahier des charges de l'étude diagnostic qui devrait être achevée à l'été prochain.

A ce sujet, M. ROSSO précise qu'avec la mise en place de la station de traitement physico-chimique des eaux, la commune ne génère plus de pollution via les eaux usées.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. BENOIT appelle l'attention du Département sur les problèmes de réinitialisation du dispositif d'enregistrement des images de vidéoprotection suite à des coupures de courant. Le système doit être en effet remis en service manuellement à l'aide de codes d'accès que ne possède pas l'UCPA. Il lui est indiqué par M. PAUCHON que c'est désormais la Direction de la Sécurité du Département qui a en charge le suivi de son bon fonctionnement, la pose d'onduleurs pour pallier ces difficultés techniques lui ayant été par ailleurs soumise.

Enfin M. MARIAZ souhaite que le Département programme la remise à niveau des équipements du quai glisse et du quai nord qui sont obsolètes, en prévoyant la réfection des bâtis et des réseaux des bornes existantes. Il est pris acte de cette proposition qui pourrait être examinée dès 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, M. WIRTH clôt la séance et remercie les participants du conseil portuaire.

**08 MARS 2021**

Le Délégué aux Ports

  
**Eric LE MISSES**